

## Organisation

- Les courses AGROPARISRUN sont organisées par le Bureau Des Sports d'AgroParisTech (*1 avenue Lucien Brétignières, 78850 Thiverval-Grignon*)

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : 10 Km d'AGROPARISRUN, 5km D'AGROPARISRUN , à la Course Junior D'AGROPARISRUN et à la Color Run d'AGROPARISRUN. L'événement sera organisé le 20 mars 2022 de 8h jusqu'à 14h. Il s'agit d'un événement sans alcool. Les participants et les spectateurs sont priés de quitter les lieux avant 14h, heure de fin de l'événement. Toute personne restant sur les lieux après cet horaire se verra sanctionnée puisqu'il s'agit d'une propriété privée.

## Conditions de participation

- L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie FFA. Pour les non-licenciés, il est impératif d'avoir **un certificat médical** datant de moins d'un an à compter du jour de la course (20 mars 2022) et portant la mention de « non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Les participants devront avoir un pass **vaccinal** à jour ou un Test PCR positif à la COVID-19 de moins de 6 mois.

Toute personne ne présentant pas ces documents se verra interdire la participation à la course et ce, même en ayant payé sa place.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France et en Suisse.

- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard (gratuitement ou contre rémunération) à une tierce personne, verra son inscription annulée et sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée sans aucun remboursement possible. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. La participation aux courses d'AGROPARISRUN se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

#### Droits d'engagement

- Les inscriptions ont lieu par internet où le jour même sur place. Le droit d'engagement nécessite la présentation :
  - d'une copie de licence FFA, UFOLEP, FSGT, FSCF, FF TRIATHLON, UNSS, FFSU
  - OU d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et portant la mention de « non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »
- L'équipe organisatrice dégage toute responsabilité en cas de fausse déclaration de la part d'un participant ou en cas d'usage de faux.
- Les tarifs d'engagement sont fixés à :
  - 10 € pour le 10 km ( 7€ pour les étudiants)
  - 10 € pour le 5 km ( 7€ pour les étudiants)
  - 5 € pour la color run seule / 2€ si le 10 ou 5 km est couru

GRATUIT pour la course junior (1 km)

Une majoration de 1 euro sera appliquée pour les inscriptions sur place. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

#### Dossard

- Les dossards sont à retirer sur place le jour-même dimanche 20 mars à partir de 8h jusqu'à 15 minutes avant le départ. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre, il est interdit de positionner le dossard dans le dos ou sur le sac à dos. Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course sous peine de sanction.

#### Temps maximum de course

- Pour chaque course d'AGROPARISRUN un temps maximum est déterminé, les coureurs franchissant la ligne d'arrivée au-delà du temps maximum de course ne seront plus classés et donc plus considérés comme finisher. La barrière horaire est de 2 heures de course pour le 5 km et le 10 km.

#### Annulation d'inscription

Aucune annulation n'est possible et donc l'organisation ne procédera à aucun remboursement.

#### Annulation en cas de force majeure

- Avant le départ des courses, en cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements politiques majeurs (révolution, guerre, attentats), l'organisateur se verra forcé d'annuler l'évènement. Pendant les courses En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas, le coureur arrivant sur un point de ravitaillement devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter.
- Crise sanitaire : Si le gouvernement décide d'interdire les événements publics où l'organisation du cross serait concerné un remboursement du prix de la course sera effectué. ...

#### Sécurité

- Un poste de secours est implanté sur le centre de départ et d'arrivée de la course. Des bénévoles seront sur le parcours pour joindre directement le Poste Central de course. Une équipe de secours sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :
  - En appelant le PC course
  - En demandant à un autre coureur de prévenir les secours Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.
 Les secouristes et médecins de la course sont habilités :
  - A mettre hors course tout concurrent dans l'incapacité physique de continuer l'épreuve.
  - A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
  - A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

## Assurance

### *Responsabilité civile :*

- L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

### *Domage matériel :*

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## Abandons

- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation en précisant son numéro de dossard. Si aucun membre de l'organisation n'est présent à côté du coureur qui

abandonne ce dernier devra contacter le PC course pour signaler son abandon.

#### Remise des prix

- La remise des prix aura lieu à 11h45. Tous les jeunes de la course enfant auront une médaille à l'arrivée.

#### Droit d'image

- Chaque participant autorise expressément les organisateurs d'AGROPARISRUN ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

#### Loi informatique et liberté

- Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

#### Animaux et moyen de transport

- Il est interdit de prendre le départ des courses avec un animal ou d'être accompagné par un animal pendant les courses. Il en va de même pour tout moyen de transports (ex : vélo, ...). Les voitures ne pourront pas stationner dans l'enceinte de l'établissement, un parking sera mis à disposition à l'extérieur de l'établissement.

#### Pénalisation – Disqualification

- L'organisation de la course s'engage à faire respecter le règlement et à appliquer des sanctions pour tous manquements au règlement :
  - Jet de détrit (acte volontaire) : disqualification
  - Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) : disqualification
  - Non- assistance à une personne en difficulté : disqualification
  - Triche (ex : utilisation de produits dopants, de moyen de transports, ...) : disqualification

- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification
- Défaut de dossard visible : pénalité de temps ( 10' )
- Non-respect du parcours balisé : pénalité de temps ( 10' )  
Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

#### Modification du règlement

- Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 1 er mars 2020. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.

#### Informations supplémentaires

- Des bénévoles seront mis à votre disposition le jour J pour pouvoir au mieux vous conseiller. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter les responsables de la course.

Par téléphone :

CARTIER Louise : 07 89 07 78 33

Par mail : [louise.cartier@agroparistech.fr](mailto:louise.cartier@agroparistech.fr)